

N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 8 AVRIL 2019

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce huitième jour d'avril, de l'an deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Réjean Richard.

SONT PRÉSENTS :	Réjean	Richard	Maire
	Luc	St-Pierre	Conseiller (1)
	Marcel	Masse	Conseiller (2)
	Michel	Savard	Conseiller (3)
	Yanick	Lacroix	Conseiller (4)
	Marcel	Bourassa	Conseiller (5)
	Karyn	Chabot	Conseillère (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Réjean Richard, maire de La Motte.

19-04-037 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

19-04-038 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MARS 2019**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2019, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

19-04-039 **TABLE DE CONCERTATION DE LA MOTTE - FÊTE DE LA FAMILLE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, d'autoriser le versement d'une contribution financière de deux cents dollars (200 \$) à la Table de concertation de La Motte pour l'organisation de la Fête de la famille d'hiver, qui a eu lieu le 10 mars dernier.

ADOPTÉE

19-04-040 **LE SHOW DE LA MOTTE « AVRIL, DÉCOUVRE LE FIL »**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par madame Karyn Chabot et unanimement résolu, d'autoriser le versement de cinq cents dollars (500 \$) à la Pariole pour l'organisation du « Show de La Motte - Avril, Découvre le fil » qui aura



lieu le 27 avril prochain, tel que prévu dans la politique d'aide aux organismes municipaux.

ADOPTÉE

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Des questions en lien avec divers sujets sont émises par des membres de l'assistance.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

19-04-041 ASSOCIATION FORESTIÈRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Michel Savard et unanimement résolu, que la Municipalité de La Motte appuie le projet de l'Association Forestière de l'Abitibi-Témiscamingue pour le projet « Évènement forestier » afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière de la MRC d'Abitibi dans le cadre du programme PADF.

ADOPTÉE

19-04-042 CROIX-ROUGE CANADIENNE

IL EST PROPOSÉ par madame Karyn Chabot, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, d'autoriser monsieur Réjean Richard, maire ainsi que madame Rachel Cossette, directrice générale, secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de La Motte les documents relatifs au renouvellement de l'entente « Services aux sinistrés » avec la Croix-Rouge Canadienne.

ADOPTÉE

19-04-043 GO ÉLECTRIQUE - BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

IL EST PROPOSÉ par madame Karyn Chabot, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale à prendre les informations nécessaires pour bénéficier du programme subventionné du Gouvernement pour l'installation d'une borne de recharge électrique.

ADOPTÉE

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Monsieur Réjean Richard, maire, fait état des dossiers discutés lors de la rencontre du 20 mars dernier.

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour le mois de mars 2019.

VOIRIE

19-04-044 APPEL D'OFFRES - RÉSERVE DE CONCASSÉS

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte a besoin de concassé pour la réfection de ses chemins ;



ATTENDU QUE le besoin a été estimé à 16 000 tonnes métriques de MG-20 ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d'inviter des entreprises à soumissionner pour une réserve de concassé.

QUE les travaux devront être exécutés pour le 15 juillet 2019 ;

QUE les soumissions devront être soumises avant le 3 mai 2019 à 15 h ;

QUE le Conseil ne s'engage pas à prendre le plus bas ni le plus haut des soumissionnaires.

ADOPTÉE

19-04-045 **APPEL D'OFFRES - LOCATION MACHINERIE LOURDE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Savard, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale, d'inviter des entreprises à soumissionner pour machinerie lourde.

ADOPTÉE

19-04-046 **PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PARRM)**

CONSIDÉRANT QUE du rechargement en gravier brut est nécessaire pour une quantité de 277 tonnes et en concassé pour une quantité de 3762 tonnes sur les chemins : Portage, La Baie, Côte du Mille, Pointe-aux-goélands, Nickel, du Quai, lac La Motte, des Berges et du Portage Ouest ;

CONSIDÉRANT QUE du drainage est nécessaire sur 1 100 mètres sur les chemins du lac La Motte et de la Rivière-Cadillac ;

CONSIDÉRANT QU'une traverse de chemin de 36 pouces est à changer sur le chemin des Berges ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces travaux sont estimés à soixante-treize mille sept cent dix dollars (73 710 \$) ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Municipalité de La Motte en main-d'œuvre et en machinerie représente une somme de sept mille vingt-sept dollars (7 027 \$) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a un manque à gagner de soixante-six mille six cent quatre-vingt-trois dollars (66 683 \$) ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Michel Savard et unanimement résolu, d'acheminer à madame Suzanne Blais, députée d'Abitibi-Ouest, une demande d'aide financière dans le cadre du programme de l'Amélioration du Réseau routier municipal, pour un montant de cinquante mille dollars (50 000 \$).

ADOPTÉE



URBANISME

19-04-047 **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 195 AFIN D'INTÉGRER UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE POUR LA ZONE VD-2**

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) exigeant le dépôt d'un PAE dans les zones villégiature développement (VD) et plan d'aménagement d'ensemble (PAE) ;

CONSIDÉRANT QUE MONSIEUR PAUL LAFRENIÈRE a soumis à l'officier responsable des plans d'aménagement d'ensemble pour le lot situé à l'intérieur de la zone VD-2, de même que l'information et les documents requis en vertu du règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) pour bien juger du projet ;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est requise pour que le projet puisse être développé ;

CONSIDÉRANT QUE MONSIEUR PAUL LAFRENIÈRE projette la construction d'un chemin donnant accès à 5 terrains riverains situés sur le lot rénové 4 593 432 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est réuni le 12 novembre 2018 et recommande au conseil l'adoption des plans d'aménagement d'ensemble ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a jugé que le plan d'aménagement d'ensemble respecte les critères d'évaluation définis au règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble et a approuvé par la résolution numéro 18-12-150 ledit plan d'aménagement d'ensemble ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 145.14 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil doit adopter un règlement ayant l'objet de modifier les règlements d'urbanisme de la municipalité pour y intégrer le plan d'aménagement d'ensemble approuvé, s'il souhaite autoriser le projet tel que présenté dans le PAE ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné lors de l'assemblée ordinaire du 14 janvier 2019 ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Savard, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'adopter le présent règlement.

Le premier projet de règlement a été adopté lors de l'assemblée ordinaire du 11 février 2019 par la résolution numéro 19-02-020. Le second projet de règlement, adopté lors de l'assemblée ordinaire du 8 avril 2019 à 19 h 30 par la résolution numéro 19-04-047, a été soumis à une consultation publique le 11 mars 2019, à 18 h 30 heures, à la salle du conseil situé au 349, chemin St-Luc, à La Motte. Aucune demande de participation à un référendum n'a été déposée au bureau municipal durant la période prévue pour le faire.

Article 1

Le présent règlement est intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'intégrer le plan d'aménagement d'ensemble pour la zone VD-2 » et porte le numéro 224.



Il modifie le règlement de zonage de la municipalité de La Motte numéro 195.

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

L'annexe 3 intitulée « Grille des spécifications » est modifiée en remplaçant les grilles des zones VD-2 et 4 et la VD-3 par celles apparaissant à l'annexe A du présent règlement.

Article 3

Une annexe 4 intitulée « Plan d'aménagement d'ensemble pour la zone VD-2 » est ajouté au règlement de zonage numéro 195 de la municipalité de La Motte afin d'intégrer le plan d'aménagement d'ensemble identifié « MONSIEUR PAUL LAFRENIÈRE », tel qu'apparaissant à l'annexe B du présent règlement.

Il est à noter que le lot E ne pourra pas faire l'objet d'un développement parce que l'entente à portée collective précise qu'un seul côté du chemin peut être développé et que l'angle du lot D devra être diminué à moins de 135 degrés tel que précisé dans le règlement de lotissement # 196.

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

ADOPTÉE

MATIÈRE RÉSIDUELLE

19-04-048 APPEL D'OFFRE - CAMIONNETTE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale, d'inviter des entreprises à soumissionner pour la location d'une camionnette.

ADOPTÉE

19-04-049 ACHAT BENNE À ORDURE AMOVIBLE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, d'autoriser l'achat d'une benne à ordures amovible simple de 6 verges ainsi que les équipements nécessaires à son fonctionnement auprès du Groupe Dage.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est ajouté.

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de mars 2019.



19-04-050 **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, que les comptes du mois de mars 2019 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de quatre-vingt-dix-sept mille huit cent vingt-huit dollars et soixante-douze sous. (97 828,72 \$)

ADMQ	726,64 \$
Alarme Val-d'Or	712,85 \$
Bell Mobilité	127,79 \$
Bibliothèque de La Motte	700,00 \$
Bois Turcotte	59,29 \$
Boutique du bureau Gyva	37,14 \$
CNESST	47,64 \$
Desjardins sécurité financière	367,26 \$
Énergies Sonic RN S.E.C.	11 808,99 \$
Gestion Simon Blanchard inc.	67,00 \$
Hydro-Québec	79,69 \$
IPL inc.	12 406,94 \$
Josée Organisation	68,00 \$
La Capital assurance	1 211,25 \$
Les Fleurons du Québec	172,46 \$
Loisirs et sport Abitibi-Témiscamingue	103,48 \$
M & M Nord-Ouest	43,17 \$
Master card	182,20 \$
Messer Canada inc.	75,31 \$
Ministre du Revenu	5 168,96 \$
MRC d'Abitibi	30 988,00 \$
Municipalité de Rivière-Héva	465,19 \$
Municipalité de St-Félix de Dalquier	10,00 \$
Pharmacie Jean Coutu	81,33 \$
Pneu GBM	275,94 \$
Postes Canada	31,26 \$
Protek	48,52 \$
Receveur général du Canada	2 049,09 \$
Rôle de paie	14 111,78 \$
Sanimos	950,40 \$
St-Amant Onil	12 000,00 \$
Télébec	258,65 \$
Tétreault, Daniel	1 667,14 \$
UAP	725,36 \$

Total : 97 828,72 \$

ADOPTÉE

19-04-051 **ATTRIBUTION DES CHAMPS DE RESPONSABILITÉ**

CONSIDÉRANT QUE pour favoriser une meilleure gestion des affaires de cette municipalité, il y a lieu de répartir certaines responsabilités entre les membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE la définition de chaque responsabilité est décrite dans le livre des politiques municipales ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, que l'attribution des responsabilités pour l'année 2019 soit comme suit :



CHAMP DE RESPONSABILITÉS	ATTRIBUTION
Entretien des chemins été – hiver	Michel Savard et Luc St-Pierre
Travaux de voirie	Réjean Richard et Marcel Masse
Ressources naturelles	Luc St-Pierre
Environnement	Yanick Lacroix
Journal et bibliothèque	Karyn Chabot
Administratif	Réjean Richard
Relations de travail	Réjean Richard
Infrastructures et Loisirs	Marcel Bourassa
Développement municipal	Réjean Richard
Sécurité civile	Marcel Masse
Sûreté du Québec	Michel Savard

ADOPTÉE

19-04-052 **CONFÉRENCE WEB – LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE QUÉBÉCOISE ET LE BAPE**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale à s'inscrire à la conférence web – La procédure d'évaluation environnementale québécoise et le BAPE offert par la FQM qui aura lieu le 11 avril au coût de quatre-vingts dollars (80 \$).

ADOPTÉE

19-04-053 **RASSEMBLEMENT DES ÉLUS DE LA RÉGION**

IL EST PROPOSÉ, par madame Karyn Chabot, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu d'autoriser monsieur Réjean Richard, maire à s'inscrire au rassemblement des élus de la région offert par la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue qui aura lieu le 24 mai, à Rouyn-Noranda au coût de cinquante dollars (50 \$).

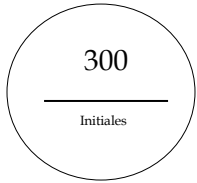
ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public en lien avec des sujets discutés à l'ordre du jour.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.



19-04-054 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20 h 15.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire

« Je, Réjean Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

19-04-039
19-04-052

19-04-040
19-04-053

19-04-050

Signé ce neuvième jour d'avril
de l'an deux mille dix-neuf